

# Impôt : vos échéances mois par mois

&lt;

Par [Bercy Infos](#) , le 29/04/2024 - [Impôts et fiscalité](#)

L'année est marquée par plusieurs dates clés pour les contribuables. Prélèvements, versement de l'avance des réductions et crédits d'impôt, mise à disposition d'avis en ligne... Retrouvez vos échéances fiscales de l'année mois par mois.

## Vos échéances en mai

- **15 mai** : 5<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés. La mensualisation est notamment possible pour la [taxe foncière](#) et la [taxe d'habitation sur les résidences secondaires](#). Notez que le prélèvement mensuel est fractionné en **10 échéances** (de janvier à octobre).
- **15 mai** : 5<sup>e</sup> [prélèvement mensuel à la source](#) de l'acompte d'impôt sur le revenu si vous percevez des revenus sans collecteurs, à savoir les revenus des travailleurs indépendants ou agriculteurs, les professions libérales, etc. Sont également concernés les revenus fonciers ou encore les bénéficiaires de pensions alimentaires.
- **21 mai** : date limite de dépôt des déclarations de revenus version papier.
- **23 mai** : date limite de déclaration des revenus en ligne pour les départements n°01 à 19 (zone 1) et les non-résidents.
- **30 mai** : date limite de déclaration des revenus en ligne pour les départements n°20 à 54 (zone 2).

## Juin

- **6 juin** : date limite de déclaration des revenus en ligne pour les départements n°55 à 976 (zone 3)
- **17 juin** : 6<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés
- **30 juin** : date limite d'adhésion au prélèvement mensuel pour 2024

---

## Juillet

- **15 juillet** : 7<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés
- 

## Août

- Mise à disposition des avis de **taxe foncière** pour les contribuables non mensualisés
  - **16 août** : 8<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés
- 

## Septembre

- Mise à disposition des avis de taxe foncière pour les contribuables mensualisés
  - **16 septembre** : date limite de paiement de l'**impôt sur le revenu** si vous n'êtes pas prélevé automatiquement et que vous ne payez pas en ligne
  - **16 septembre** : date limite de paiement de l'**impôt sur la fortune** si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé
  - **16 septembre** : 9<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés
  - **21 septembre** : date limite de paiement de l'impôt sur le revenu si vous payez en ligne
  - **21 septembre** : date limite de paiement en ligne de l'impôt sur la fortune
  - **26 septembre** : prélèvement effectué à compter de cette date pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune
  - **30 septembre** : date limite d'adhésion au prélèvement à l'échéance pour les taxes foncières
- 

## Octobre

- **15 octobre** : date limite de paiement de vos taxes foncières si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé
  - **15 octobre** : 10<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés
  - **20 octobre** : date limite de paiement en ligne de vos taxes foncières (prélèvement effectué à compter du **25 octobre**)
- 

## Novembre

- Mise à disposition des avis d'imposition en ligne de la **taxe d'habitation** sur une résidence secondaire
- **15 novembre** : prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés (en cas de hausse de votre impôt en 2024)
- **15 novembre** : date limite de l'impôt sur la fortune immobilière si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé

- **20 novembre** : date limite de paiement en ligne de l'impôt sur la fortune immobilière
- **30 novembre** : date limite d'adhésion au prélèvement à l'échéance de la taxe d'habitation

## Décembre

- **16 décembre** : prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés (en cas de hausse de votre impôt en 2024)
- **16 décembre** : date limite de paiement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé
- **16 décembre** : date limite de paiement de la **taxe sur les logements vacants** et de la taxe d'habitation sur les logements vacants si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé
- **21 décembre** : date limite de paiement en ligne de la taxe d'habitation
- **21 décembre** : date limite de paiement en ligne de la taxe sur les logements vacants et de la taxe d'habitation sur les logements vacants

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- Première déclaration de revenus, mode d'emploi
- Mon espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- Déclaration de revenus : quelles sont les principales erreurs à éviter ?
- Déclaration de revenus : les réponses aux principales questions que vous vous posez

## En savoir plus sur l'impôt



- Consulter votre calendrier fiscal [sur impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- À quoi servent mes impôts ?

Thématiques : [Impôts et fiscalité](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Je m'abonne à Bercy infos Particuliers

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)